

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 9 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, Mme Emmanuelle BOUET, M. Etienne GABARD, M. Gilles DUQUENOY, M. Alain LABBE, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Thibaut HENRION Mme Chantal SOYER,

**Absents excusés :** Martin ALEMANN, Patricia ANDRILLAT.

**Secrétaire de Séance :** Emmanuelle BOUET

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

### **1. PRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

Monsieur le Maire présente Madame MARTIN et Monsieur CHEPTOU conseillers départementaux, venus présenter au Conseil Municipal l'ensemble des compétences du Conseil départemental. Une présentation très intéressante qui a duré 1h30 et a été l'occasion d'un échange très animé avec l'ensemble des Conseillers.

### **2. ETAT DES TRAVAUX :**

- Chemins : les travaux sont terminés
- Travaux de raccordement à l'égout seront achevés vers le 20.11.2022
- La traversée de route (face au domicile de Monsieur et Madame SUPLOT) est programmée le 16 novembre 2022 pour un montant de 2574 euros TTC.
- Demandes de devis pour raccordement à l'égout de l'école auprès de la SARL DUMOULIN et de l'entreprise NOIRAUT.
- Deux branchements l'école-Mairie et appartement à payer auprès de l'Agglomération : 1430 euros TTC chacun.
- Abribus : ils ont été livrés et seront installés avant la fin de l'année.
- Mur presbytère : les travaux seront réalisés en janvier 2023.
- 20 Panneaux d'entrée et sortie d'agglomération ont été commandés pour un montant de 5657 euros TTC.
- Les projets d'investissements 2023 seront évoqués lors du prochain Conseil Municipal.

### **3. DECISION MODIFICATIVE :**

Monsieur le Maire explique qu'une partie des fonds de fonctionnement prévus pour l'entretien des voiries doit être passée en investissement pour une somme de 13.000 euros. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre une décision modificative en ce sens.

### **4. FIXATION PARTICIPATION FOOD TRUCK :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer une participation aux frais de mise à disposition de l'électricité pour l'exercice d'une activité commerciale devant la salle des fêtes le jeudi et propose une participation trimestrielle de 20 euros.

### **5. FIXATION PRIX REPAS ENFANT APPORTANT SON REPAS :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer un tarif pour un enfant qui apporte son repas à la cantine suite à des intolérances alimentaires.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer la participation de la famille à 1 euro par repas pour participer aux frais de prise en charge de ce repas (électricité, chauffage, cantinière...)

### **6. FORMATION PERMIS B 96 :**

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est actuellement menée concernant l'achat d'une remorque pour déplacer la tondeuse sur le budget 2023.

L'agent technique de la Commune devra être titulaire d'un permis B 96 pour conduire cette remorque. La formation d'une journée est possible à l'auto-école de Vihiers pour 380 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à financer cette formation sur le budget communal avant l'acquisition de la remorque.

### **7. PRESENTATION PROJET PROMENADE FEERIQUE :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Susan ALEMANN va proposer une animation éphémère dans le parc de la Mairie, ayant pour but la construction de maisons sur les arbres. Cette animation sera inaugurée au mois d'avril 2023 pour une durée de 6 mois.

Susan ALEMANN sera invitée au prochain Conseil Municipal pour expliquer ce projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition le parc de la Mairie pour l'installation de cette activité éphémère.

### **8. CHEMIN PEDESTRE :**

Un parcours plus court que celui existant sera proposé à la population. L'information sera diffusée dans le prochain bulletin.

## 9. FIXATION TARIF LOCATION SALLE DES FETES POUR ASSOCIATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une troupe de théâtre est actuellement en résidence à Saint-Macaire du Bois. Il propose de réfléchir à une participation pour les charges inhérentes à l'utilisation des locaux communaux.

Monsieur le MAIRE rencontrera les responsables pour en définir les modalités ?

### QUESTIONS DIVERSES :

- Chantier jeunes : Monsieur le Maire fait un point sur le chantier jeunes : 2 jeunes ont participé aux activités suivantes : inventaire de la vaisselle, décorations de Noël, installation des étagères dans l'abribus.
- Le repas des anciens a eu lieu le samedi 5 novembre en présence de 23 personnes de la Commune.
- Commémoration du 11 novembre 2022 : Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous est fixé au cimetière à 10 h en présence des membres du Conseil Municipal et de l'Harmonie de Vivy, d'une délégation de pompiers de la caserne du Puy Notre Dame et d'un détachement du régiment de Fontevraud.
- Permanence des élus pour les réservations de la salle des fêtes : une visite sera organisée le 14 décembre 2022 à 20h avant le prochain Conseil Municipal.
- Le spectacle de Noël aura lieu le **10 décembre à 15h.**
- Fibre optique : une lettre sera envoyée aux administrés pour participer à la réunion d'information organisée par ANJOU FIBRE le 16 novembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h00

Le prochain conseil est fixé au 14 décembre 2022 à 20 h 00.

Pierre de BOUTRAY



Etienne GABARD



Chantal SOYER



Alain LABBE



GROYER Bruno



Jérôme GIRARDEAU



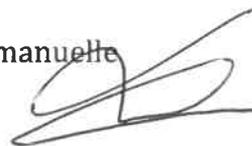
Patricia ANDRILLAT

Excusée

Martin ALEMANN



BOUET Emmanuelle



Gilles DUQUESNOY

Thibaut HENRION

